



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent de l'environnement et du développement durable

ENVI • NUMÉRO 050 • 1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mercredi 31 octobre 2012

Président

M. Mark Warawa

Comité permanent de l'environnement et du développement durable

Le mercredi 31 octobre 2012

• (1555)

[Traduction]

Le président (M. Mark Warawa (Langley, PCC)): La séance est ouverte.

Je vous souhaite la bienvenue à la 50^e réunion du Comité permanent de l'environnement et du développement durable, au cours de laquelle nous poursuivrons notre étude sur les pratiques de conservation urbaine au Canada.

Je tiens à remercier les témoins d'avoir pris le temps de nous aider dans cette très importante étude. Nous accueillons cinq groupes de témoins aujourd'hui, qui disposeront chacun de 10 minutes pour faire leur déclaration.

Je vous avertirai lorsqu'il ne vous restera qu'une minute.

Nous avons beaucoup de sujets à aborder en peu de temps. Nous commençons en retard à cause des votes à la Chambre.

Nous allons débiter par le représentant des Friends of the Rouge Watershed.

Monsieur Robb, vous avez 10 minutes.

M. Jim Robb (directeur général, Friends of the Rouge Watershed): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vais me reporter à deux principaux documents. L'un est un tableau qui fournit du contexte au sujet du parc de la rivière Rouge et qui énonce les lacunes que comporte le projet de création du parc national. Il y a aussi une feuille qui renferme une liste de conditions et des demandes au comité, cinq plus précisément. Je vais vous présenter le diaporama le plus rapidement possible pour pouvoir, je l'espère, vous présenter nos préoccupations et les grandes possibilités qui s'offrent à nous.

Je tiens tout d'abord à remercier le gouvernement fédéral et le premier ministre du travail incroyable qu'ils ont accompli pour créer des nouveaux parcs et en agrandir d'autres, dont le projet du parc national de la rivière Rouge. C'est une initiative formidable et visionnaire qui contribue à bâtir l'infrastructure verte de notre nation.

Ensuite, je veux remercier le comité de nous inviter à donner notre avis sur les initiatives de conservation urbaine.

Enfin, j'aimerais féliciter des programmes comme ÉcoAction et le Fonds de durabilité des Grands Lacs, qui contribuent grandement aux projets de conservation du patrimoine urbain à l'échelle du Canada.

Permettez-moi de vous montrer une photo du magnifique méandre Finch. C'est l'un des atouts du parc de la rivière Rouge. C'est vraiment un endroit spécial, mais son existence est menacée. Ce magnifique parc abrite deux de nos grandes écosystèmes de forêts caroliniennes et mixtes et est situé à deux pas de Toronto.

J'ai ici une diapositive qui montre la plage de la rivière Rouge, qui fait partie du secteur préoccupant de Toronto. La qualité de l'eau pose parfois problème, ce qui réduit les occasions de baignade, mais

il n'en demeure pas moins que c'est un endroit merveilleux. Si nous pouvons remettre le parc à neuf, nous rétablirons la qualité de l'eau dans le lac Ontario, et les gens pourront se baigner. À l'heure actuelle, ils pêchent dans le lac Ontario et y font du kayak et du canot.

Le parc de la rivière Rouge jouit depuis longtemps d'un appui extraordinaire de tous les partis. Les photos que je vous présente ont été prises dans les années 1980. On peut voir sur l'une des photos l'honorable Tom McMillan et l'honorable Pauline Browes en train de visiter le parc, sous le gouvernement Mulroney. C'est le gouvernement Mulroney qui a parti le bal en offrant de contribuer au financement du parc. Il y a aussi une photo de l'honorable Lucien Bouchard, qui était le ministre de l'Environnement à l'époque. Sur l'autre photo, on voit bien entendu Ed Broadbent, qui a lui aussi visité le parc de la rivière Rouge. Tous les partis appuient l'initiative.

J'ai de merveilleux collègues qui m'accompagnent aujourd'hui: Lois James, récipiendaire de l'Ordre du Canada, et Kevin O'Connor, président bénévole des Friends of the Rouge. Il travaille au dossier du parc de la rivière Rouge depuis 25 ans. Il en va de même pour Gloria Reszler. Lois y travaille depuis encore plus longtemps, soit depuis plus de 37 ans. La prochaine diapositive montre une photo de Lois avec le ministre Peter Kent et une autre, de l'honorable Pauline Browes et du député Michael Chong, à côté de l'affiche sur les forêts caroliniennes du Canada dans le parc de la rivière Rouge.

Le parc de la rivière Rouge est une région importante au pays pour les Premières nations. Il est l'une des plus grandes régions habitées par des Autochtones. Il abrite littéralement des dizaines de villages de Premières nations, notamment les Hurons-Wendake, les Mississauga et les Iroquois. C'est tout simplement une formidable région. Lorsque nous créerons le parc, les Premières nations devraient avoir un rôle important à jouer.

Le parc de la rivière Rouge compte deux sites historiques, dont une route de portage qui va du lac Ontario, passe par la moraine d'Oak Ridges et se dirige vers le lac Simcoe. Le trajet apparaît sur les cartes des premiers explorateurs.

Le point fort du parc de la rivière Rouge, c'est sa diversité biologique. J'ai eu le plaisir au cours de ma vie de visiter des parcs comme Haida Gwaii sur la côte Ouest, la baie de Fundy sur la côte Est, le parc du Mont-Riding dans la région centrale, etc. J'ai grandi à Toronto, et même si faisais de la randonnée dans le parc de la rivière Rouge, je ne me suis rendu compte qu'une fois adulte que c'était l'une des régions les plus diversifiées sur le plan biologique au Canada. Elle compte plus de 23 espèces en péril désignées par le gouvernement fédéral, 800 espèces végétales et 55 espèces de poissons, dont la truite. Il y a encore de la truite — de l'omble de fontaine dans les cours supérieurs, de la truite arc-en-ciel et de la truite de mer — et une foule de possibilités.

La diapositive suivante montre une affiche située près de la rivière adjacente à la rivière Rouge qui, à notre avis, devrait faire partie du parc. De plus, les gens travaillent à restaurer le saumon de l'Atlantique. L'industrie de la pêche récréative représente plusieurs millions de dollars pour le lac Ontario, et nous pourrions en avoir une semblable pour le parc de la rivière Rouge.

La diapositive suivante expose le mandat de Parcs Canada. L'important, c'est que Parcs Canada assure l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain. Nous avons des préoccupations sur le projet de parc et quelques suggestions à faire pour l'améliorer et nous assurer que nous respectons le mandat de Parcs Canada.

La possibilité qui s'offre à nous est presque miraculeuse. Dans les années 1970, le gouvernement Trudeau au fédéral et le gouvernement provincial progressiste conservateur de Bill David ont fait ensemble l'acquisition d'environ 150 à 160 kilomètres carrés de terres publiques en prévision d'y construire un deuxième aéroport international. Le projet n'est pas allé de l'avant à l'époque. On prévoit encore bâtir un aéroport de plus petite taille, mais essentiellement, plus de 100 kilomètres carrés de ces terres sont maintenant désignés comme ceinture de verdure dans le plan provincial et comme patrimoine naturel.

● (1600)

Ce parc abrite la zone la plus menacée de forêts caroliniennes et mixtes au Canada. C'est la plus grande région de terres publiques en superficie dans le Sud de l'Ontario et elle a son importance à l'échelle nationale. Pourquoi a-t-on besoin d'une zone d'étude de 100 kilomètres carrés? Premièrement, cette zone abrite presque un tiers de la population du Canada, soit plus de 10 millions de personnes. Deuxièmement, on y trouve un tiers des espèces menacées du Canada. Troisièmement, si l'on regarde les parcs nationaux et provinciaux, on s'apercevra que c'est l'une des régions les plus mal desservies et sous-représentées dans tout le Canada; moins de 1 p. 100 des parcs provinciaux et nationaux sont protégés dans cette région. C'est environ 0,26 p. 100 des parcs nationaux. Vous pouvez comparer cette situation à celle au Manitoba ou en Nouvelle-Écosse, où le pourcentage est d'environ 2,5 p. 100. Quant à l'Alberta, c'est 9,5 p. 100.

Cette diapositive montre la situation entourant la ceinture de verdure. Le gouvernement de Mike Harris a créé la moraine d'Oak Ridges, qui correspond à la partie en vert pâle au centre, puis le gouvernement de Dalton McGuinty a ajouté la ceinture de verdure autour. C'est une région très impressionnante, mais elle appartient en grande partie à des intérêts privés. Si vous regardez dans le coin, vous pouvez voir une petite région en vert qui s'élargit. C'est la région située entre le lac Ontario et la moraine d'Oak Ridges, qui appartient en grande partie au secteur public et qui pourrait et devrait être une zone d'étude pour la création d'un parc national.

J'ai ici une carte plus détaillée. Je n'entrerai pas trop dans les détails, mais je dirais que la région en rose pâle est l'actuel parc de la rivière Rouge, qui appartient principalement au gouvernement provincial et aux administrations municipales. Celle en mauve foncé est une terre publique de 55 kilomètres carrés qui appartient au fédéral et qui est située à l'extérieur de la zone d'étude pour la construction d'un aéroport. Elle ne fait donc pas partie des plans d'aéroport. On pourrait l'étudier et elle devrait faire partie du parc de la rivière Rouge.

Si vous jetez un oeil à la diapositive suivante, vous verrez que l'actuelle zone d'étude est en rouge. La section en bleu représente la partie qui devrait aussi faire partie de la zone d'étude, selon nous. L'une des raisons pour laquelle nous devons élargir la zone, c'est que si vous regardez la ligne tracée entre les parties bleue et rouge, eh bien, elle sépare deux municipalités. Pickering est à droite et Markham, à gauche. Si vous regardez l'image qui se trouve en dessous, sur cette route dans la municipalité de Markham, il y a une énorme masse urbaine que l'on appelle Stouffville. On ne peut pas vraiment se rendre en plein centre de la moraine. On peut se rendre à la pointe de la moraine, mais pas en plein milieu.

Les terres à droite, à Pickering, qui appartiennent à l'État et qui sont situées dans la ceinture de verdure, doivent assurer un lien écologique solide jusqu'à la moraine. En fait, ces terres ont été déclarées des espaces verts fédéraux à préserver en 2002 par David Collenette. Ces terres devraient faire partie de la zone d'étude, mais elles ne le sont pas en ce moment.

Le ministre Peter Kent a fait des remarques auxquelles nous adhérons. Il a essentiellement dit que la configuration idéale serait d'inclure une bonne partie des terres fédérales à Pickering. Il a ensuite indiqué que ce ne serait peut-être pas la configuration finale. Nous sommes d'accord, car les zones d'étude devraient être plus grandes et être examinées après un processus public rationnel, scientifique et multipartite. Il peut y avoir une bonne raison de ne pas inclure toutes ces terres, mais nous ne devrions pas les écarter dès le départ. Nous devrions avoir la zone d'étude complète, puis aller de l'avant avec un processus scientifique.

Je vais vous montrer nos cinq recommandations et vous les résumer; vous avez une page des attendus. Ce sont les demandes que nous vous faisons et les cinq recommandations que nous aimerions que vous adoptiez et envoyiez au ministre et au gouvernement fédéral.

Premièrement, examinons une zone d'étude de 100 kilomètres carrés. C'est une région qui abrite des millions de personnes et des écosystèmes menacés à l'échelle nationale. Ne commençons pas à la limiter à quelque chose qui ne sera pas durable à long terme.

Deuxièmement, il y a 20 ans de planification publique, d'importants investissements dans les ressources publiques et les travaux communautaires, et nous ne devrions pas y mettre un terme ou réinventer la roue. Nous devrions aller de l'avant pour renforcer ce fondement.

Troisièmement, parce que ce sont des écosystèmes menacés et que c'est la dernière chance que nous avons de faire quelque chose de vraiment bien pour ces derniers, nous devrions accorder la priorité à la protection et à la restauration de ces deux écozones menacées: les forêts caroliniennes et mixtes.

Quatrièmement, nous aimerions que vous ajoutiez des représentants des Premières nations et de groupes comme Friends of the Rouge au comité consultatif. Nous avons travaillé sur ces questions depuis plus d'un quart de siècle de manière non partisane. Nous avons collaboré avec tous les politiciens et les groupes communautaires. Nous vivons dans la collectivité voisine. Nous connaissons ce dossier à fond.

Cinquièmement, je pense que nous voulons rectifier le tir et nous savons que vous voulez bien faire les choses. Parcs Canada devrait donc avoir plus de temps et plus de ressources pour s'assurer de faire les choses correctement avant que nous terminions la conception du parc et que nous mettions la loi en place. Nous espérons que vous allouerez des ressources à Parcs Canada.

• (1605)

Pour terminer, je vais vous citer de belles paroles qui ont été prononcées par l'honorable Tom McMillan, qui était ministre de l'Environnement en 1988:

J'estime que le parc de la rivière Rouge est l'une des plus importantes réalisations du gouvernement, non seulement dans le domaine du patrimoine naturel, mais aussi dans le cadre de son programme de politiques publiques. Il reste maintenant à protéger la rivière Rouge, à offrir ses splendeurs aux Canadiens et à l'humanité entière, un travail qui, logiquement, fera de cet endroit incomparable un parc national. Rien de moins ne pourra rendre justice aux valeurs naturelles si importantes pour notre identité nationale.

Je suis entièrement d'accord avec lui. Nous avons une collectivité très diversifiée qui compte de nombreux nouveaux arrivants et jeunes Canadiens. Ce parc est digne d'être un parc national. Il devrait inciter les gens à visiter nos merveilleux parcs nationaux gérés par Parcs Canada et le reste du pays. Notre réseau de parcs est reconnu mondialement.

Merci.

Le président: Merci beaucoup. Votre déclaration était très intéressante.

Nous entendrons maintenant les représentants de la Fondation David Suzuki, M. Moola et Mme Kulendiren.

Vous avez 10 minutes.

M. Faisal Moola (directeur général, Ontario et le Grand Nord, Fondation David Suzuki): Merci, monsieur le président et chers membres du Comité permanent de l'environnement et du développement durable.

Je m'appelle Faisal Moola, et je suis directeur général de la Fondation David Suzuki. Je suis également professeur auxiliaire de foresterie à l'Université de Toronto.

Grâce à la science et à l'éducation, la Fondation David Suzuki a pour vision de faire en sorte qu'en une génération, les Canadiens agissent conformément au principe selon lequel nous sommes tous interconnectés et interdépendants avec la nature.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de comparaître devant le comité pour parler de la conservation et de l'accès à la nature en milieu urbain ainsi que du rôle positif que le gouvernement fédéral peut jouer, comme en témoigne l'établissement de nouvelles aires protégées fédérales, notamment le projet de parc national de la Rouge, dans la région du « Golden Horseshoe » de l'Ontario, une des régions urbaines qui affichent la croissance la plus rapide en Amérique du Nord.

Même si le Canada est un grand pays qui regorge de forêts, de montagnes et de glaces, il a connu une urbanisation rapide. Selon les statistiques publiées en 2011 par le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, 81 p. 100 des Canadiens

vivent maintenant dans des collectivités urbanisées. Nous nous classons au 41^e rang parmi 231 pays pour ce qui est de la proportion relative des habitants qui résident dans des villes. Nous devançons le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Italie et bien d'autres pays de l'Europe de l'Ouest au chapitre de la dominance de nos collectivités urbaines. Comme résultat, des dizaines de millions de Canadiens ont de moins en moins l'occasion de profiter de la nature, à mesure que l'expansion de nos collectivités urbaines continue de gruger certaines des meilleures ressources naturelles qui sont à notre portée.

Par exemple, selon les récentes analyses menées par Ducks Unlimited Canada, plus de 72 p. 100 des zones humides qui existaient autrefois dans le sud de l'Ontario ont été converties, si bien que la région abrite maintenant environ le tiers de toutes les espèces en péril de la province. Il en va de même pour d'autres régions urbanisées du pays, comme la vallée du Bas-Fraser en Colombie-Britannique et la grande région de Montréal.

Ainsi, selon le centre des données sur la conservation de la Colombie-Britannique, plus d'une centaine de plantes et d'animaux en péril de la province se trouvent maintenant à l'intérieur des frontières de la région métropolitaine de Vancouver. La protection des zones naturelles qui restent dans les régions urbanisées du Canada est d'une importance cruciale. Les milieux humides, les forêts, les pâturages et d'autres écosystèmes procurent un habitat essentiel aux espèces fauniques canadiennes, comme les oiseaux chanteurs menacés et les plantes rares, tout en aidant à maintenir la santé et le bien-être des familles et des collectivités canadiennes.

Nous tenons souvent pour acquise l'incroyable gamme de bienfaits naturels que nous offrent les espaces verts et les terres agricoles.

Les arbres produisent de l'oxygène et améliorent la qualité de l'air dans nos villes, puisqu'ils absorbent les polluants et les particules en suspension dans l'air, comme le dioxyde d'azote, le dioxyde de soufre et le monoxyde de carbone. Les milieux humides, pour leur part, agissent d'infrastructures écologiques vivantes en filtrant et en régulant notre eau potable. Les forêts et les sols agricoles riches extraient et stockent le dioxyde de carbone de l'atmosphère, servant ainsi à la lutte contre les émissions croissantes de gaz à effet de serre. Les espaces urbains verts rafraîchissent nos collectivités et nous protègent des inondations et de l'érosion, en plus d'assurer la stabilité des pentes abruptes.

C'est sans compter les bienfaits physiques, psychologiques et sociaux dont jouissent les Canadiens lorsqu'ils vivent à proximité de la nature et qu'ils passent du temps en pleine nature. Pensez au pouvoir déstressant d'une simple promenade dans un parc local à l'heure du midi, d'une randonnée en famille ou d'une fin de semaine de camping.

C'est ce que les scientifiques appellent souvent le capital naturel. Cela comprend les champs, les forêts, les fermes, les milieux humides, les estuaires et d'autres écosystèmes naturels ou aménagés qui se trouvent au sein de nos collectivités et dans les environs.

Dans le contexte des économies de marché, on sous-évalue d'habitude les avantages du capital naturel et des écosystèmes, même s'ils valent plusieurs billions de dollars chaque année et procurent des avantages non marchands de plusieurs dizaines de millions de dollars aux collectivités. Malheureusement, les décideurs tiennent souvent pour acquis les avantages économiques et sociaux que nous tirons de la nature. Cet état de fait est dû, en partie, à une méconnaissance de ces avantages et de leur valeur réelle.

D'après les travaux scientifiques publiés par la Fondation David Suzuki ainsi que par des chercheurs universitaires comme Nancy Olewiler de l'Université Simon Fraser et Ray Tomalty de l'Université McGill, les avantages écologiques que nous tirons de la nature urbaine sont extrêmement précieux du point de vue monétaire; dans certains cas, ils sont vraiment sans prix. Par exemple, la Fondation David Suzuki a récemment publié une étude qui évalue, pour la première fois, les avantages non marchands des terres agricoles et des espaces verts faisant partie du projet de parc national de la Rouge et des bassins hydrographiques environnants à Scarborough, à Markham et à Pickering.

On vous a remis des copies du sommaire de l'étude, mais vous pouvez accéder à la version intégrale sur Internet. Selon le rapport, la région de la Rouge offrirait aux résidents du Grand Toronto des services écosystémiques essentiels s'élevant à plus de 115 millions de dollars par année. Il s'agit d'avantages directs qui nettoient notre air, filtrent notre eau et fournissent un habitat important aux pollinisateurs agricoles et à d'autres espèces fauniques. Le projet de parc national de la Rouge est le moteur écologique de la région, et il procure aux collectivités des avantages écologiques essentiels d'une valeur de plus de 12 millions de dollars par année.

• (1610)

En établissant le parc national de la Rouge, le gouvernement du Canada protégera une réserve essentielle de capital naturel qui procurera des avantages pour les générations à venir. Certes, les coûts rattachés à la préservation, à la restauration et à la gestion de ce joyau de nature sauvage sont importants, mais ils doivent être évalués en fonction des avantages immenses découlant de la création du parc national pour des millions de Canadiens. De plus, d'autres régions urbaines du pays pourront s'inspirer du modèle créé par cette mesure innovatrice pour permettre aux Canadiens de renouer avec la nature dans leurs propres collectivités.

Nous sommes heureux d'apprendre que le gouvernement fédéral s'est engagé à investir 144 millions de dollars sur 10 ans pour la création du parc national de la Rouge et qu'il a lancé un processus de planification en vue de l'établissement du parc. Nous espérons que le processus de planification donnera lieu à l'adoption de mesures législatives et de plans de gestion solides visant à préserver la santé écologique du parc, étant donné que l'urbanisation croissante et d'autres pressions, comme les infrastructures, mettent en péril la biodiversité délicate du parc — par exemple, l'expansion du transport d'énergie à travers le parc.

La Fondation David Suzuki aimerait faire les recommandations suivantes au comité en ce qui concerne la création et la gestion du parc national de la Rouge ainsi que d'autres projets futurs de zones protégées fédérales périurbaines, comme le projet de parc national de Bowen Island, près de la ville de Vancouver.

Compte tenu de l'importance de la valeur économique et écologique de la Rouge et de ses bassins hydrographiques environnants, nous exhortons le gouvernement du Canada à créer rapidement le parc national de la Rouge au moyen d'une loi distincte.

Les mesures législatives et les plans de gestion régissant le parc national de la Rouge doivent donner priorité à la préservation et à la restauration de la santé écologique et de la qualité de l'eau. Il faut s'assurer que les activités de développement existantes et nouvelles qui influent sur le capital naturel — comme les infrastructures — sont réduites au minimum et gérées en fonction des normes de durabilité et de sécurité publique les plus élevées. Il faut aussi rendre obligatoire la réalisation d'un bénéfice net en capital naturel à la suite

de toute activité détériorant la santé écologique du parc et interdire l'extraction de ressources naturelles dans le parc.

Les relations étroites entre les peuples des Premières nations et les terres et les eaux du parc national de la Rouge doivent être reconnues. À ce titre, il faut faire participer les Premières nations à titre de gardiens du savoir écologique traditionnel, notamment en ce qui touche les programmes de sensibilisation et d'interprétation auprès de la population. Les Premières nations doivent participer pleinement à l'établissement et à la gestion du nouveau parc national.

Parcs Canada devrait travailler en collaboration avec le gouvernement de l'Ontario, les Premières nations, les municipalités et les centres régionaux de protection de la nature en vue de préserver le capital naturel qui se trouve à l'extérieur du nouveau parc national, grâce à l'établissement de zones de gestion spéciale — c'est-à-dire des zones tampons protégées et des corridors de liaison jouxtant le parc —, grâce à l'expansion de la ceinture verte environnante afin de protéger la nature et les terres agricoles importantes, tout en cernant et protégeant le patrimoine hydrologique et naturel délicat qui se trouve à l'intérieur de l'aire des bassins hydrographiques environnants, à savoir la rivière de la Rouge, le ruisseau Petticoat et le ruisseau Duffins.

Par ailleurs, les agriculteurs devraient avoir accès à des programmes et à des incitatifs soutenant l'intendance agricole et des terres, afin d'appuyer la production alimentaire locale et de promouvoir l'adoption de pratiques agricoles durables qui restaurent et améliorent les avantages écologiques que procurent la nature et les terres agricoles dans le parc national de la Rouge, comme le stockage du carbone et l'habitat pour les pollinisateurs. On trouve des exemples de programmes innovateurs partout au Canada pour assurer la durabilité de la collectivité agricole.

L'établissement du premier parc national urbain du Canada dans la vallée de la Rouge vient créer un précédent. Nous espérons qu'il témoignera du nouvel intérêt que porteront les politiciens et organismes fédéraux, comme Parcs Canada, au besoin essentiel d'aider les Canadiens à renouer avec leur patrimoine naturel et de leur fournir des occasions qui les encourageront à passer du temps en pleine nature, plutôt que devant leur écran.

D'ailleurs, les données laissent entendre que les gens, surtout les enfants, qui passent du temps dans la nature ont une meilleure mémoire, des capacités accrues de résolution de problèmes et plus de créativité — et ils sont aussi en meilleure santé physique. Pourtant, selon la recherche menée par la Fondation David Suzuki, 70 p. 100 des enfants canadiens passent moins d'une heure par jour à l'extérieur, ce qui est étonnant. En comparaison, une enquête menée par la Kaiser Family Foundation a révélé que les jeunes consacrent en moyenne sept heures et demie par jour aux médias de divertissement.

Par conséquent, nous estimons que les programmes fédéraux qui encouragent les enfants à passer du temps dans la nature peuvent parfaire la création du premier parc national urbain du Canada ainsi que d'autres efforts urbains partout au pays.

En conclusion, les Canadiens ont toujours célébré la beauté spectaculaire de la nature canadienne. Océans, zones côtières, montagnes, contreforts — voilà autant d'éléments qui font du Canada un des pays les plus riches et les plus prospères du monde. À cela s'ajoute, maintenant, le projet de parc national de la Rouge. La conservation de nos terres et de nos eaux est un cadeau que l'on offre à la planète. Si nous continuons de travailler ensemble, nous pourrions faire en sorte que nous, nos enfants et nos petits-enfants ayons de quoi célébrer pendant encore longtemps.

•(1615)

Merci beaucoup.

Le président: Merci à vous.

Le prochain invité, M. Campbell de Parcs Canada, parlera, lui aussi, du bassin de la rivière Rouge, après quoi nous passerons à un sujet légèrement différent qui est également lié à la conservation urbaine.

Monsieur Campbell, vous disposez de 10 minutes.

M. Andrew Campbell (vice-président, Relations externes et expériences du visiteur, Parcs Canada): Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du comité, je vous remercie infiniment de me donner à nouveau l'occasion de participer à l'étude du comité permanent au sujet des pratiques de conservation en milieu urbain au Canada. Aujourd'hui, j'aimerais me concentrer sur une véritable première au Canada: le parc urbain national de la Rouge.

Le parc de la Rouge, l'un des plus grands parcs urbains en Amérique du Nord, doit son existence à la clairvoyance, au dévouement et à l'engagement de nombreux visionnaires et intendants locaux pendant plus d'une trentaine d'années.

La reconnaissance de ce passé et de ce riche héritage servira de motivation pour célébrer et protéger cet endroit spécial, appelé à devenir le premier parc urbain national du Canada.

En 2010, au terme d'un examen de la gouvernance, de l'organisation et de la structure financière du parc, on a conclu à la nécessité d'inventer un nouveau modèle pour renforcer le leadership du parc et accroître la responsabilisation de ses dirigeants. Un sondage d'opinion a révélé que 88 p. 100 des répondants souhaitaient que Parcs Canada prenne en charge l'établissement du parc de la Rouge. Dans le discours du Trône de juin 2011, le gouvernement du Canada a annoncé son intention d'oeuvre à la création d'un parc urbain national dans la vallée de la Rouge.

[Français]

La possibilité que le parc de la Rouge devienne le premier parc urbain national du Canada — un nouveau concept au Canada — correspond parfaitement au mandat de Parcs Canada concernant la protection, l'éducation et l'expérience offerte à ses visiteurs, de même qu'à sa priorité actuelle, qui est d'établir des liens significatifs avec la population urbaine de plus en plus diversifiée du Canada.

[Traduction]

Dans son budget de 2012, le gouvernement du Canada s'est engagé à préserver la beauté naturelle du Canada et à établir le premier parc urbain national dans la vallée de la Rouge, en Ontario. Par conséquent, 143,7 millions de dollars seront accordés sur 10 ans pour l'aménagement et le fonctionnement provisoire du parc, et 7,6 millions de dollars par année pour la poursuite de ses activités.

À partir de l'été 2011, Parcs Canada a organisé une série de rencontres et d'ateliers dans la région du Grand Toronto et collaboré avec les Premières nations et plus d'une centaine de collectivités et d'organismes, y compris les jeunes de la région. Tous ces intervenants se passionnent pour la vallée de la Rouge; ils la connaissent bien et veulent la préserver.

Grâce à eux, nous avons pu élaborer neuf principes qui ont guidé la préparation du concept du parc urbain national de la Rouge. En harmonie avec le mandat de Parcs Canada, le concept proposé vise la conservation des ressources naturelles et culturelles, des occasions d'apprentissage, une variété d'expériences offertes aux visiteurs et l'intégration et la promotion de l'agriculture durable.

[Français]

La participation du public est à la base des pratiques politiques, de la planification et de la gestion de Parcs Canada en vue d'assurer la saine prise de décisions et la compréhension par le public, et de donner l'occasion à la population du Canada de partager son expertise et d'offrir des suggestions.

•(1620)

[Traduction]

À l'été 2012, Parcs Canada a rendu public le concept du parc urbain national de la Rouge au moyen d'un programme qui nous a permis de consulter des milliers de Canadiens. Au cours des quatre derniers mois, 2 600 personnes ont répondu à notre sondage d'opinion en ligne, des centaines d'autres nous ont écrit des lettres et envoyé des courriels, et plusieurs organismes nous ont remis des présentations officielles. Un document d'information a été distribué dans les boîtes aux lettres de 26 000 résidents de la zone proposée du parc et des environs, et plus de 4 500 citoyens nous ont parlé lors des dizaines d'activités communautaires auxquelles nous avons participé.

Le programme de participation à plusieurs volets mis en place pour ce projet nous a permis d'obtenir avec succès les opinions et les points de vue d'une vaste partie de la population urbaine. Les commentaires et les idées que nous avons reçus sont très importants pour valider le concept du parc urbain national proposé et en favoriser la mise en place.

Même si nous venons de commencer à étudier les commentaires reçus, je peux confirmer que les objectifs généraux mis de l'avant dans le concept du parc urbain national de la Rouge plaisent aux citoyens et à l'ensemble de la population du Canada. Ils veulent que l'endroit soit protégé et accessible. Ils sont passionnés de conservation et de restauration; ils veulent se rapprocher de la nature, connaître le patrimoine culturel du parc et appuyer une communauté agricole dynamique.

Surtout, les personnes qui ont eu l'occasion de voir la beauté de la vallée de la Rouge, tout comme celles qui n'en ont pas encore eu la chance, veulent participer à l'avenir du parc en tant qu'intendants, bénévoles et visiteurs fréquents.

Je souhaite profiter de l'occasion aujourd'hui pour discuter de la façon dont le mandat de Parcs Canada se prête à la gestion du premier parc urbain national du Canada. En particulier, je tiens à expliquer pourquoi l'intégration des concepts de conservation, d'éducation et de création de liens est le meilleur gage de réussite pour le parc urbain national de la Rouge.

Plus tôt cette année, l'Union internationale pour la conservation de la nature — l'IUCN, le plus ancien et le plus vaste réseau de promotion de l'environnement au monde — a publié de nouvelles lignes directrices sur la restauration écologique dans les aires protégées. Ces lignes directrices ont été préparées sous la gouverne de Parcs Canada et façonnées en fonction de l'approche nationale du Canada en matière de restauration écologique et de conservation des ressources naturelles. Dans son approche, Parcs Canada reconnaît l'importance de l'intégration de mesures comme la restauration de l'habitat naturel tout en permettant aux visiteurs de passer de bons moments et d'apprendre quelque chose au sujet des activités de restauration.

L'approche de Parcs Canada a été adoptée dans de nombreux pays. En fait, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique approuve l'adoption de l'approche de Parcs Canada à l'échelle mondiale afin d'aider à rétablir la biodiversité et de sensibiliser la population partout dans le monde. Parcs Canada a maintenant l'occasion d'appliquer cette méthode au parc urbain de la Rouge afin qu'il devienne un exemple concret de la réussite de la conservation en milieu urbain au Canada.

[Français]

Au cours des prochains mois, Parcs Canada continuera d'étoffer une entente avec les propriétaires fonciers publics concernant les limites géographiques des parcs et l'assemblage des terres qui seront transférées à Parcs Canada.

[Traduction]

Parcs Canada sera alors en mesure de déposer une recommandation au gouvernement concernant le processus législatif. Un plan stratégique sera élaboré et présenté à la population du Canada en vue d'obtenir ses commentaires.

J'espère que mon exposé d'aujourd'hui rend bien compte aux membres du comité de l'avancement des travaux de mise en place du parc urbain national de la Rouge.

Je vous remercie. Je ferai de mon mieux pour répondre aux questions des députés, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer à la conservation urbaine à Surrey, en Colombie-Britannique, où le soleil brille toujours, parfois derrière les nuages, bien entendu.

Nous allons entendre Mme Carrie Baron, de la ville de Surrey.

Vous avez 10 minutes. Rebienvenue.

Mme Carrie Baron (directrice, Drainage et environnement, Département de génie, Ville de Surrey): Merci monsieur le président,

Bienvenue mesdames et messieurs et merci de me permettre de présenter un exposé sur la conservation urbaine et comment elle s'applique au parc Bear Creek de Surrey.

J'ai indiqué quelques chiffres dans la documentation. À la figure 1 on voit, pour ceux qui ne le savent pas, que la ville est bordée au nord par le fleuve Fraser, au sud par l'État de Washington, à l'ouest par Delta et la baie Boundary, et à l'est par le canton de Langley. Surrey compte plus de 1 500 voies navigables ouvertes, 700 constituent ou pourraient constituer un habitat pour les poissons. Les trois principales rivières à Surrey sont Little Campbell, Serpentine et Nicomekl.

Comme vous pouvez voir à la figure 2, le parc Bear Creek est situé au centre de Surrey, dans la zone très urbanisée du quadrant nord-ouest de la ville. King Creek, Bear Creek et Quibble Creek qui sont les trois plus grands ruisseaux du parc connaissent une migration anadrome de saumons, en particulier des saumons keta et coho.

Il convient de noter qu'au cours des années 1950 et 1960, le parc Bear Creek a été utilisé comme site d'enfouissement sanitaire, donc le parc a été largement modifié. L'état du parc n'est pas son état naturel, mais au fil des ans, on y a retourné beaucoup de ressources afin d'en faire une aire naturelle de Surrey.

La figure 3 montre que le parc contient des installations récréatives, une piste d'athlétisme, un terrain de jeu et des piscines. Il y a aussi une vaste aire naturelle autour et à proximité des

ruisseaux. Elle est parcourue de sentiers, etc... et est assez éloignée pour éviter toute intrusion excessive.

Pour comprendre la conservation urbaine et la façon dont nous protégeons Bear Creek, il faut examiner certaines des plus importantes initiatives entreprises par la Ville visant la conservation urbaine.

Notre charte de durabilité énonce les principes directeurs de la gestion des aspects au plan social, économique et environnemental pour la création d'une ville durable.

Nous avons une politique de drainage naturel qui a été élaborée dans les années 1970. Le conseil a décidé de laisser les voies navigables ouvertes. Nous n'avons pas opté pour l'enfermement des ruisseaux au fil de l'urbanisation de Surrey. Les cours d'eau font partie intégrante du système d'eaux pluviales de la ville et nous les avons laissés ouverts.

Nous avons aussi élaboré un plan de gestion écologique pour la ville en nous fondant sur les principes d'un réseau d'infrastructure verte similaire à un réseau de canalisations, mais dans une collectivité soucieuse de l'environnement et qui met en évidence les emboîtements, les noeuds et les liens. Comment les relier pour préserver une ville verte et la conservation urbaine?

La Ville est en voie de mettre au point un plan de conservation de la biodiversité qui permettra d'agrandir le réseau d'infrastructure verte tout en s'assurant que la liaison entre les différentes zones environnementales permettra de maximiser la biodiversité que nous pouvons conserver en zone urbaine.

Nous avons également des plans conceptuels de quartiers, nous en avons beaucoup à Surrey. Les différents services municipaux, les acteurs, etc., élaborent ensemble une planification urbaine globale qui permettra de répondre à toutes sortes de besoins.

Puis, nous avons une planification de la gestion intégrée des eaux pluviales. Là aussi, nous incorporons l'aménagement des terres, les installations récréatives et le transport dans la planification relative aux bassins versants.

Nous avons une stratégie globale sur la gestion des aires naturelles de Surrey par nos agents. Pour assurer la présence aquatique et faunique ainsi que la conservation urbaine à Bear Creek, nous devons gérer des facteurs extérieurs à la zone du parc. Notre programme municipal doit être suffisamment adéquat pour nous donner les moyens d'atteindre des résultats positifs dans tous ces domaines.

La Ville a lancé de nombreuses initiatives pour sensibiliser tous les citoyens à la conservation. Nous n'éduquons pas seulement les jeunes. Nous essayons d'amener toutes les couches de la population, les industries, les promoteurs immobiliers, enfin tout le monde, à comprendre l'importance du milieu naturel à Surrey.

Toutes les eaux de ruissellement dans nos systèmes de drainage — qui proviennent des routes et d'ailleurs — s'écoulent dans l'un des ruisseaux de Surrey qui abrite des poissons. Il est donc très important de faire valoir auprès des habitants l'importance de préserver cette situation, de leur dire de faire attention à ce qu'ils jettent dans leurs tuyaux d'évacuation et aussi à ce qui se déverse dans les égouts de la collectivité.

Nous avons quelques initiatives importantes. Le projet de restauration de l'habitat du saumon et aussi le programme des aires naturelles de Surrey. Ces deux initiatives ont bénéficié, par le passé, d'un financement et d'un parrainage du fédéral. Ces programmes sont appliqués depuis 17 ans. Nous embauchons des jeunes étudiants du niveau postsecondaire qui, en collaboration avec des étudiants des écoles secondaires de Surrey, protègent les cours d'eau et font des campagnes de sensibilisation auprès des membres de la collectivité. Ils retournent chez eux et dans leurs écoles enrichis de cette expérience. Notre but est qu'en les faisant participer à la collectivité ils feront des efforts pour la conservation du milieu naturel de leur collectivité.

Nous avons énormément de programmes communautaires de bénévolat, par exemple, Releaf, Coho Crew, Salmon Tracks — qui font des marquages des collecteurs d'eaux pluviales — et Eco Rangers, qui protègent nos plages, Ami(es) des forêts qui concentrent leurs efforts sur notre forêt urbaine. Tree Team qui donne des informations relatives aux arbres et Salmon Savers for the Day.

•(1625)

Dans le but de susciter l'intérêt du public, nous avons une variété de programmes portant des noms différents et visant divers domaines environnementaux. Nous collaborons aussi avec des groupes communautaires de différentes ethnies et de régions différentes.

Nous avons construit, il y a seulement trois ou cinq ans, un centre de la nature dans le parc Green Timbers, situé tout près du parc Bear Creek, pour essayer une fois de plus d'enseigner des pratiques de conservation urbaine et de mettre à la disposition des gens un endroit où ils peuvent enrichir leurs connaissances que ce soit dans le domaine du compostage, du jardinage biologique ou autre.

Pour ce qui est des événements communautaires, nous organisons chaque année des activités qui ont trait à l'environnement et qui durent environ un mois. On y trouve de tout: un festival de films sur l'environnement; des randonnées dans la nature et des causeries sur des oiseaux présentées par beaucoup de nos groupes communautaires, mais aussi par beaucoup d'organismes municipaux. Encore une fois, nous essayons d'atteindre divers segments de la population et pas seulement un seul. Nous sommes en partenariat avec des écoles et nous organisons des événements communautaires comme notre grand événement appelé *Party for the Planet*. C'est notre importante célébration du Jour de la Terre durant laquelle nous nous intéressons aussi à autre chose que l'environnement écologique et naturel, par exemple à l'énergie, etc.

Pour ce qui est de la collaboration avec d'autres ordres de gouvernement. Souvent, les gouvernements locaux ne disposent pas de tous les outils ou de toutes les ressources nécessaires à la gestion efficace de la conservation. Nous travaillons avec le personnel des plus hauts niveaux du gouvernement pour tenter de déterminer la meilleure orientation, surtout en présence d'intérêts conflictuels.

Nous avons une très bonne relation de travail avec Pêches et Océans et le ministre de l'Environnement. Nous avons développé des outils comme le système de classement des cours d'eau. C'est un classement très simple, mais qui aide les citoyens, l'industrie et les promoteurs à identifier immédiatement les ruisseaux qui ont la plus grande incidence sur l'environnement. Ainsi lorsqu'ils travaillent à proximité de cours d'eau, ils savent quelles activités exigent une plus grande prudence.

Chaque mois, nous tenons une réunion avec Pêches et Océans pour examiner les aspects environnementaux des différents projets entrepris dans notre ville — qu'il s'agisse d'un projet de promoteur

ou de l'un de nos propres projets d'infrastructure —, et ce, pour nous aider à trouver des solutions, à faire avancer des dossiers.

Ils dispensent aussi l'enseignement. Beaucoup d'employés du fédéral participent à l'éducation de nos étudiants, qui travaillent essentiellement dans les cours d'eau, afin d'élargir leurs connaissances et leur permettre de faire quelque chose de plus. Bien sûr, ils participent aussi à la remise à l'eau de poissons. Ils travaillent avec les éclosiers. Ils apportent l'équipement. Nous remettons très souvent les poissons dans l'eau dans les différents parcs situés aux alentours de Surrey. Bear Creek est l'un des principaux endroits de remise à l'eau de poissons, généralement il s'agit du saumon keta en automne.

Comment le gouvernement fédéral peut-il encore aider plus une ville comme Surrey dans le domaine de la conservation urbaine? Nous n'avons pas l'expertise nécessaire pour élaborer et mettre en oeuvre des initiatives ou des plans divers. Nous n'avons pas une expertise équivalente à celle du gouvernement fédéral dans le secteur des pêches et aussi des espèces menacées. En outre, nous n'avons pas de mesures législatives. Nous ne disposons pas des mêmes instruments législatifs que les autres ordres de gouvernement. En cas de graves incidents de pollution, nous n'avons pas les pouvoirs de poursuivre les auteurs comme le font d'autres ordres de gouvernement. Par conséquent, la continuation de ce genre de soutien est bienvenue. Nous en avons besoin pour les infractions graves. Je ne parle pas des petites infractions, mais des infractions graves que nous rencontrons.

À l'heure actuelle, la propriété publique est le moyen utilisé pour la conservation à Surrey que ce soit pour le réseau d'infrastructure verte et que ce soit à Bear Creek ou à l'extérieur de Bear Creek. La propriété publique est habituellement ce que la Ville peut acheter. En règle générale, nous ne recevons pas de financement externe à cet effet. En milieu urbain, le coût de cette propriété externe est énorme, particulièrement dans la région de Vancouver, ce qui limite l'étendue des zones que nous pouvons conserver.

Les gens apprécient le fait que le gouvernement fédéral soit présent aux événements communautaires tels que la remise à l'eau de poissons, etc. Ils ont besoin de voir que les ordres de gouvernement supérieurs s'intéressent à leurs collectivités et qu'ils participent aux activités de ces collectivités.

L'initiative transfrontalière est une autre caractéristique de Surrey. Bear Creek se déverse dans la rivière Serpentine qui se déverse à son tour dans la baie Boundary dont les eaux sont partagées avec l'État de Washington. Nombreux sont ceux qui parmi nous communiquent de manière informelle avec l'État de Washington et la Ville de Blaine, et avoir cela avec les Premières nations... Nous accordons beaucoup d'importance à la communication, car cela facilite la conservation de l'ensemble de la baie.

•(1630)

Je vous remercie de m'avoir donnée l'occasion de parler de certaines initiatives de conservation urbaine dans la ville. J'espère que cela ouvre la voie à la façon dont nous pouvons approcher le sujet du point de vue d'une municipalité afin d'assurer une conservation bien mieux définie comme l'est celle du parc Bear Creek. Mon collègue Ken Bennett s'étendra davantage sur les initiatives concernant Bear Creek.

Sans une eau de bonne qualité dans le bassin versant Serpentine ni l'engagement de la collectivité sur le plan des valeurs et de la préservation de l'environnement, nous n'aurions pas pu préserver ni améliorer le parc Bear Creek.

Je vous remercie de votre attention.

•(1635)

Le président: Merci, madame Baron.

Finalement, nous allons entendre M. Kenneth Bennett qui parle à titre personnel.

Monsieur Bennett.

M. Kenneth Bennett (ancien gestionnaire de l'environnement, Planification et protection environnementale, Ville de Surrey, à titre personnel): Bonsoir monsieur le président et mesdames et messieurs du Parlement. Je vous remercie de m'avoir invité à m'adresser au comité au sujet de la conservation urbaine et dans ce contexte, du parc Bear Creek.

Je m'appelle Ken Bennett. J'ai vécu toute ma vie dans les basses-terres continentales. Pendant 35 ans, j'ai travaillé en tant que biologiste dans trois municipalités des basses-terres continentales. Je vis près du parc Bear Creek. Je le visite chaque jour en été et très souvent tout au long de l'année.

Je parlerai du mandat du Comité à l'égard des enjeux et des défis relatifs à la conservation urbaine, ainsi que des bienfaits pour l'économie, la santé et la biodiversité.

Je vais un peu situer le parc dans son contexte. En 1938, le parc Bear Creek était un champ jonché de souches et de boue et constituait une terre d'abattage d'arbres, comme la plupart des basses-terres continentales, de la fin du XIX^e siècle jusqu'aux années 1920. Les citoyens de l'époque avaient toutefois une vision. Une lettre adressée au préfet de Surrey en juin 1938, disait ce qui suit:

Ce parc représente d'immenses possibilités; c'est un espace naturel d'une grande beauté, avec deux petits ruisseaux qui le traversent sur toute la longueur. Son emplacement est idéal pour satisfaire les personnes qui vivent à l'extrémité nord de la municipalité... Permettez-nous de créer un parc communautaire digne de Surrey et sans égal dans les basses-terres continentales. C'est possible.

Grâce à cette vision et à la détermination des citoyens, Bear Creek est devenu l'un des meilleurs parcs d'un milieu urbain situé dans les basses-terres continentales.

La conservation urbaine vise à préserver les aires naturelles et leurs habitats dans les collectivités développées et urbanisées, dans le but de conserver les vestiges des écosystèmes, pour le bien-être de l'homme et de la nature dans un milieu urbain. Il n'en demeure pas moins qu'il y a des enjeux et des défis.

Les administrations locales ont peu de capacités et de pouvoirs pour protéger et acquérir des aires naturelles dans un milieu urbain. La plupart des terrains en milieu urbain sont des terrains privés. Ils sont donc assujettis aux règlements des autorités locales et du gouvernement supérieur applicables. Cela se fait généralement par le biais de l'intendance bénévole. L'acquisition en cours du processus d'aménagement est possible, mais habituellement, elle donne lieu à une division des terres en petites parcelles, comme l'a expliqué Mme Baron, car le terrain est trop coûteux.

Les conseils considèrent malheureusement les terrains détenus par la municipalité comme des « terrains en attente d'aménagement » et veulent tirer profit de la vente de terrain afin d'augmenter l'assiette fiscale, ce qui, en retour, entraîne la dévaluation des aires naturelles. La protection des hautes terres au-delà des marges de reculement minimales requises dans les zones riveraines, en raison de la Loi sur les pêches, par exemple, est très difficile, et souvent impossible. Les règlements fédéraux et provinciaux ne prévoient rien à cet égard. La protection des hautes terres est pratiquement inexistante.

La fragmentation de l'habitat en milieu urbain et l'absence de connectivité dans l'ensemble du paysage urbain empêchent considérablement la conservation urbaine. En milieu urbain, il arrive

souvent que les corridors de transport encerclent ou coupent en deux des sites naturels. En fait, nous nous heurtons nous-mêmes à une controverse au parc Bear Creek parce que la Ville ne cesse de proposer le prolongement de la 84^e avenue vers le sud.

Bien souvent, les administrations locales ne disposent pas des ressources ou de l'expertise nécessaires pour cartographier et évaluer leurs collectivités, de façon à définir les perspectives de conservation sur un plan stratégique. Par conséquent, la conservation est souvent irrégulière, fragmentée et non coordonnée dans un plan stratégique global. Des municipalités et des villes telles que Surrey — les grandes villes — disposent souvent de ces ressources, ce qui n'est pas le cas de nombreuses municipalités à travers le Canada.

Je voudrais parler des avantages pour la santé. Il y a une grande incompréhension au sujet de la santé. C'est un facteur ignoré dans le milieu urbain. M. Faisal Moola en a fait mention dans sa précédente dissertation.

Étant donné que 80 p. 100 des Canadiens vivent à l'intérieur ou à proximité d'un centre urbain et qu'ils passent 95 p. 100 de leur temps à l'intérieur, le milieu bâti est, malheureusement, le cadre de vie de la plupart des gens. Toutefois, il y a un lien direct entre l'amélioration de la santé humaine et la préservation des aires naturelles, leur protection et l'accès aux sites naturels. La science le prouve.

•(1640)

Médecins, psychologues et chercheurs du domaine médical de partout dans le monde ont démontré, dans des ouvrages scientifiques, le grand nombre d'avantages pour la santé qui découlent du simple fait de se trouver dans la nature. Il s'agit d'un facteur trop souvent ignoré. Je vais mentionner quelques-uns de ces avantages. J'ai une liste de recherches que j'ai faites.

La nature modère les effets des hormones du stress et réduit la production de ces hormones.

On a constaté un écart de poids de cinq kilogrammes chez les garçons et de six kilogrammes chez les filles — âgés de 16 ans — en comparant des enfants qui n'ont pas ou peu accès à un parc à des enfants qui vivent à proximité d'un parc. Les personnes qui ont accès à un parc et à des sites naturels sont moins touchées par l'obésité et le diabète.

L'activité physique est aussi efficace que les médicaments pour traiter la dépression. Les troubles déficitaires de l'attention sont atténués dans un cadre naturel, et la nature a un effet hautement calmant.

Les enfants ont de meilleurs résultats scolaires.

Des études montrent une amélioration des fonctions immunitaires qui dure 30 jours après un séjour de seulement trois jours en forêt.

Après à peine 10 minutes passées dans un site naturel, l'humeur, l'apprentissage, les émotions, la pression artérielle et la fréquence cardiaque s'améliorent. Au Japon, on utilise une technique appelée « shinrin-yoku » ou « bain de forêt » dans les traitements médicaux.

Il a été établi que le déclin de l'équilibre écologique et de la biodiversité est la menace la plus grave pour la santé humaine. Il faut promouvoir, dans le Plan de conservation national et dans les programmes de santé fédéral et provinciaux, le rôle des aires naturelles dans le domaine de la conservation urbaine. C'est le facteur manquant.

Pour ce qui est de la valeur économique et des services écologiques, comme je les appelle, M. Faisal Moola a obtenu énormément de documentation à la David Suzuki Foundation. J'établis rapidement le lien entre cela et le parc Bear Creek.

Dans le rapport intitulé *Natural capital in B.C.'s Lower Mainland*, les trois plus grands avantages économiques étaient la régulation du climat que permet le stockage de carbone: 1,7 milliard de dollars; l'approvisionnement d'eau du fait de la filtration d'eau: 1,6 milliard de dollars; la protection contre les inondations et la régulation du débit d'eau fournies par les couverts forestiers: 1,2 milliard de dollars par année. Dans un milieu urbain, cela équivaut à environ 4 000 \$ par hectare. Si l'on se fie à ce chiffre, les 46 hectares d'aires naturelles du seul parc Bear Creek rendraient des services écologiques d'une valeur de 184 000 \$ par année.

La contribution de la conservation urbaine pour protéger la biodiversité est cruciale. La disparition d'habitats, la perturbation, l'altération et la fragmentation sont les principales causes de l'affaiblissement de la biodiversité dans le monde et, bien sûr, dans les zones urbaines. Du point de vue de la survie de la biodiversité, la règle toute simple du « plus c'est gros, mieux c'est » s'applique. La préservation de la biodiversité est plus efficace dans une région plus vaste — l'Initiative du parc national urbain de la Rouge en est certainement un bon exemple, mais nous parlons maintenant au niveau des parcs de collectivités locales. Quoi qu'il en soit, pour la collectivité, il s'agit de la même valeur extrême.

Le parc Bear Creek en est un bon exemple. Il est relié par plusieurs types d'habitats: mélange d'arbres à feuilles caduques et de conifères dans les zones forestières; corridors riverains; habitat en terre stérile; prairie humide. Au fait, je voudrais signaler que depuis hier, les saumons coho et kéta sont retournés au parc Bear Creek et ses tributaires et ils se reproduisent dans les frayères.

Je saute certaines choses pour passer au rôle du gouvernement fédéral.

Il faut faire en sorte que les principes et mesures énoncés dans le Plan de conservation national sont ajustés à l'échelle locale et urbaine. Le soutien est nécessaire afin de protéger les espaces naturels à l'échelle urbaine. Il faut des programmes pour sensibiliser les résidents et les mettre en lien avec la nature. De cette façon, les gens auront une meilleure compréhension et une meilleure appréciation des avantages de la nature, ce qui favorisera leur engagement envers la conservation urbaine.

Dans le cadre de la Stratégie canadienne de la biodiversité, il serait utile que le gouvernement fédéral fournisse un soutien aux administrations locales en leur offrant un savoir-faire et du financement pour l'établissement d'une cartographie écologique, en vue de faciliter l'identification des principaux habitats pour la protection, la connectivité et peut-être l'acquisition, effectuée de manière stratégique. Les modifications apportées à la Loi sur les pêches qui ne s'applique maintenant qu'aux cours d'eau comportant des poissons ayant une importance commerciale suscitent des préoccupations.

• (1645)

Je conclus ici, monsieur le président. Je répondrai avec plaisir à toute question portant sur le reste de mon programme. Je vous remercie de l'occasion qui m'a été donnée de comparaître en comité.

Le président: Merci beaucoup.

Chers collègues, nous passons à la série de questions de sept minutes. Dans le souci de donner au plus grand nombre possible de députés l'occasion de poser des questions, je serai très rigoureux

quant au temps de parole accordé. Nous commençons par Mme Ambler.

Vous avez sept minutes.

Mme Stella Ambler (Mississauga-Sud, PCC): Merci monsieur le président.

Merci à tous d'être venus.

Le parc de la vallée de la Rouge me tient évidemment beaucoup à coeur et est situé à proximité de ma circonscription de Mississauga-Sud. Je suis ravie que le gouvernement du Canada lui accorde la priorité et qu'il envisage d'en faire un parc national.

Monsieur Moola, vous avez participé à la production d'un rapport de la David Suzuki Fondation intitulé *Natural Capital in Rouge National Park*. Dans ce rapport, vous soulignez que depuis plus de 200 ans l'agriculture fait partie intégrante de l'histoire culturelle et économique de la région. Si je ne m'abuse, le rapport indiquait une valeur monétaire des avantages issus des terres agricoles. Je suis curieuse de savoir ce que vous, et votre organisation, pensez d'une agriculture durable dans la vallée de la Rouge.

M. Faisal Moola: Merci beaucoup pour la question.

L'agriculture est un élément très important du patrimoine et de l'avenir du nouveau parc national. Environ 60 p. 100 des terres du parc national sont cultivées.

Nous souhaiterions que l'on passe à un mode de culture plus durable qui permettrait aux agriculteurs de continuer à cultiver des produits agricoles et aux familles d'agriculteurs de continuer à prospérer et à produire des denrées alimentaires pour l'une des plus grandes zones urbaines du Canada tout en assurant aussi un grand nombre de ces avantages écologiques. Ces deux objectifs ne sont pas indissociables.

Il y a partout au Canada des exemples montrant que la collectivité fait preuve d'innovation et de créativité pour protéger et restaurer la biodiversité et continuer à cultiver des produits agricoles.

Merci.

Mme Stella Ambler: Merci.

Monsieur Campbell, dans le même ordre d'idées, vous avez aussi parlé dans votre déclaration du concept proposé et de l'intégration et la promotion d'une agriculture durable. M. Moola vient de dire que 60 p. 100 de la superficie des terres étaient cultivées, il en ressort que la majeure partie des terres visées par l'étude sont des terres agricoles. C'est quelque chose de très particulier à ce parc. Pouvez-vous expliquer pourquoi l'intégration et la promotion d'une agriculture durable sont un élément essentiel du concept de parc urbain?

M. Andrew Campbell: Avec plaisir. Merci pour la question.

Je rejoins tout à fait M. Moola en ce qui concerne la longue histoire et les avantages issus de l'agriculture durable dans la région. Il y a autre chose, l'agriculture durable est un patrimoine que nous avons hérité. Il y a 200 ans que des techniques agricoles sont mises en pratique à l'intérieur de la zone d'étude proposée. Par conséquent, les possibilités de l'agriculture durable sont énormes dans la région — je ne veux pas nécessairement dire expérimental —, mais nous pouvons envisager une zone réservée à l'agriculture durable à côté d'une autre zone réservée à la conservation. Nous aurions une magnifique région où il y aurait cette véritable intégration.

Pour terminer, il me semble qu'il a été fait mention lors de ma précédente comparution en comité du changement qui s'est opéré au niveau de la dynamique dans les zones rurales et urbaines du Canada. Les groupes de ces zones ont donc l'occasion de se concerter, trouver des points communs et soutenir ensemble l'agriculture en fonction de leurs points de vue respectifs. Je pense que M. Moola a raison sur un bon nombre de points qu'il a soulevés.

Mme Stella Ambler: Merci monsieur Campbell.

Monsieur Robb, lors d'une réunion tenue récemment à Pickering avec pour thème le parc national de la Rouge vous avez déclaré que l'organisation Friends of the Rouge estime que la culture intensive dans la vallée de la Rouge était le fait d'un petit nombre de familles agricoles et que si Parcs Canada menait des consultations sur l'agriculture durable dans la vallée de la Rouge, c'était pour apaiser une douzaine d'agriculteurs. Mais comme nous l'avons entendu, il y a des siècles que l'agriculture fait partie intégrante du contexte culturel et économique de la région. Ne croyez-vous pas que l'agriculture durable peut représenter un atout pour un parc urbain national?

• (1650)

M. Jim Robb: Effectivement, je crois qu'il y a une place pour la production agricole et l'agriculture durable dans le parc de la Rouge, mais le modèle actuel de 60 p. 100... Essentiellement, la production agricole industrielle est à un prix inférieur à la valeur marchande, elle est donc subventionnée. Je peux vous donner un exemple. Il y a à Toronto une ferme de 496 acres avec deux belles maisons et quatre granges pour 1 800 \$ par mois. Où peut-on trouver 496 acres, deux maisons et quatre granges pour une telle somme? C'est entièrement subventionné.

Le deuxième point est qu'il faut être juste envers les familles du patrimoine. J'ai assisté au sixième anniversaire de mariage de Russ et Faye Reesor. J'ai beaucoup de respect pour les familles de cette région. Nous devons nous assurer que les éventuels problèmes d'expropriation ou d'acquisition de terrains soient convenablement réglés.

Environ quatre douzaines de locataires vivent actuellement sur les terres agricoles. Beaucoup d'agriculteurs qui les cultivent n'habitent pas à proximité de ces terres. Ils ont des fermes situées assez loin. Un certain nombre d'agriculteurs ont vendu leurs terres, sont devenus millionnaires et continuent à louer des terres publiques fortement subventionnées. Il faudra donc trouver un juste équilibre et décider si les besoins de quatre douzaines de locataires sont plus importants que les besoins de plusieurs millions de personnes. Est-ce que les exigences liées à la dernière possibilité de protéger deux régions canadiennes menacées sur le plan environnemental...? Il faudra trouver le juste équilibre.

Nous estimons qu'un processus scientifique et rationnel et des négociateurs raisonnables permettront de trouver une solution à ces questions. Mais l'équilibre actuel ne sert pas l'intérêt du grand public mais plutôt l'intérêt direct des résidents locaux et je pense... Donc, ces questions devront être abordées dans le cadre d'un processus de planification. Mais le concept de parc nous préoccupe vivement, car depuis plus de 20 ans un corridor écologique de 600 mètres est inclus dans les plans alors qu'il ne l'est pas dans le concept actuel de parc national de la Rouge.

Le président: Merci, votre temps est écoulé.

Madame Sitsabaiesan, vous avez environ sept minutes.

Mme Rathika Sitsabaiesan (Scarborough—Rouge River, NP): Merci à toutes les personnes ici présentes.

Il est réjouissant d'entendre parler d'agriculture durable locale plutôt que ce que j'ai beaucoup entendu dire sur les cultures commerciales dans les zones d'étude de parcs.

À propos de ces zones d'étude, ma circonscription couvre une grande partie du parc actuel de la Rouge. On y trouve l'affluent Morningside et les terres de la vallée de la Rouge qui ne font actuellement pas partie de la zone d'étude des parcs nationaux. Je répète que je crois que l'affluent Morningside et les terres de la vallée de la Rouge devraient être inclus dans la zone d'étude pour la bonne raison que de nombreuses espèces menacées vivent dans ces régions.

M. Robb est le seul à avoir proposé des zones d'étude, je veux dire leur étendue. Serait-il plus logique d'avoir dès maintenant une zone d'étude plus vaste — celle de 100 kilomètres carrés — et déterminer par la suite la superficie souhaitée à l'avenir...?

Quelqu'un peut-il répondre? Peu importe qui.

Allez-y. Vous donnez l'impression de vouloir répondre.

M. Jim Robb: Il n'y a pas que le groupe Friends of the Rouge qui appuie cette proposition. Plus d'une douzaine d'organismes nationaux et provinciaux comme Nature Canada, le Fonds mondial pour la nature, Monte Hummel et l'Union Saint-Laurent, Grands Lacs demandent tous une zone d'étude plus vaste. C'est un facteur très important pour trouver un juste équilibre qui permettrait de répondre à tous ces besoins.

Par exemple, 37 p. 100 des terres de Pickering incluses dans la zone d'étude ont déjà un couvert forestier; ce qui répond au critère scientifique d'Environnement Canada visant un bassin versant plus sain. Si vous visitez les terres situées actuellement dans le parc à Markham, vous constaterez que moins de 5 p. 100 de la superficie de Markham a un couvert forestier, il reste donc du travail à faire dans ce parc.

Une zone d'étude plus vaste nous permettra d'adopter une approche plus équilibrée vis-à-vis des enjeux liés à la production alimentaire locale et au patrimoine naturel solide grâce auquel des millions de personnes qui veulent visiter le parc pourront le faire sur un territoire suffisamment vaste et comprenant suffisamment d'endroits pour les espèces sauvages. Au fil des ans, nous améliorerons la biodiversité et nous ne détruirons pas le parc. Sur le long terme, il est essentiel...

Mme Rathika Sitsabaiesan: Merci, je suis navrée de vous couper la parole, mais je ne dispose que de sept minutes.

Andrew, voulez-vous ajouter quelque chose?

M. Andrew Campbell: Pour ce qui est de la zone d'étude, l'un des éléments dont il faut aussi tenir compte est le processus de remembrement des terres qui sera adopté. Ce processus comporte également un certain nombre de... compromis. Je suis désolé, je me rends compte que vous voulez que je réponde rapidement.

Mme Rathika Sitsabaiesan: Oui, j'ai quatre questions.

M. Andrew Campbell: Oui, désolé.

Il comporte beaucoup de compromis. Les deux parties doivent s'entendre sur le contenu de l'entente relative au remembrement des terres.

À l'intérieur des zones d'étude, nous avons essayé de déterminer quelles régions présentaient le moins d'obstacles à la conclusion d'une entente relative au remembrement des terres. Le but est de pouvoir créer le parc le plus vite possible et d'atteindre les objectifs que l'on nous a demandés de présenter à la table de négociations, quand le gouvernement fédéral a été invité aux négociations. La zone que nous devons étudier s'étendait du lac Ontario à la moraine d'Oak Ridges. Vous voyez clairement, en consultant n'importe lequel des modèles proposés dans la zone d'étude, que c'est bien ce qui s'est passé.

• (1655)

Mme Rathika Sitsabaiesan: Je ne suis pas sûre que cela corresponde à la carte que nous avons vue plus tôt.

Mes questions vont porter sur les plans poursuivis dernièrement dans le parc de la Rouge. Plusieurs plans ont été établis pour le parc de la Rouge: en 1994, en 2001, le plan provincial de la ceinture verte en 2005, la stratégie pour la restauration du bassin versant de la Rouge en 2007, le plan d'action du patrimoine naturel de la Rouge en 2008, puis le plan d'assainissement de Toronto pour le lac Ontario.

Savez-vous si ces plans sont utilisés? Peuvent répondre à cette question ceux qui le savent.

M. Andrew Campbell: Absolument puisque nous sommes chargés de l'élaboration de ces plans, nous avons étudié chacun de ces plans quand ils sont passés par...

Mme Rathika Sitsabaiesan: Vous êtes donc en train de les étudier pour les mettre en oeuvre?

M. Andrew Campbell: Nous avons étudié chacun de ces plans afin de déterminer ce que nous ferions par la suite. Nous avons examiné très attentivement chacun de ces plans. Nous tablons sur les pratiques exemplaires du passé et cherchons les moyens de les intégrer au cadre fédéral à l'avenir.

Mme Rathika Sitsabaiesan: Sont-ils utilisés actuellement? C'est la question que je pose.

Est-ce que l'organisme Friends of the Rouge ou la David Suzuki Foundation savent s'ils sont utilisés?

M. Jim Robb: Je répondrais avec plaisir à cette question. J'ai participé à la quasi-totalité de ces processus.

Le concept actuel de parc de la Rouge est très différent des plans qui existent. Par exemple, les termes « écologie » et « écosystème » ne sont pas mentionnés dans le nouveau concept de parc national de la Rouge. La première version du plan existant du parc de la Rouge a été approuvée plusieurs fois au cours de deux décennies. Le corridor boisé de 600 mètres est un autre élément inscrit dans la législation provinciale, dans le cadre de la ceinture verte. Ce corridor est constamment mentionné dans les plans du parc de la Rouge, mais pas du tout dans le concept de parc de la Rouge.

Je pourrais vous donner d'autres exemples.

Mme Rathika Sitsabaiesan: Mais M. Campbell vient de dire que tout est inclus dans les futurs plans.

M. Jim Robb: Ce n'est pas inclus dans le concept.

Mme Rathika Sitsabaiesan: Pas dans le concept, mais peut-être dans les futurs plans, donc c'est une bonne chose que d'avoir cet engagement.

Il me semble que c'était vous monsieur Campbell qui avez dit que lorsque vous meniez des consultations, les gens déclaraient qu'ils voulaient que le parc soit protégé, qu'il puisse y avoir des zones de culture et de conservation et qu'il soit ouvert au public. Je sais que

mes électeurs et les gens qui vivent plus loin... En ce qui me concerne, le parc est dans mon arrière-cour, mais les gens qui vivent plus loin à Toronto ou dans la région du Grand Toronto veulent aussi visiter le parc, ce joyau à proximité de cette collectivité urbaine ou de ces collectivités périurbaines. Que fait-on pour accroître le nombre de visiteurs? A-t-on pris des mesures pour augmenter au moyen du transport en commun ou de pistes cyclables l'accès de la population au parc?

M. Andrew Campbell: Sur ce point, nous avons travaillé avec tous ceux de Metrolinx pour pouvoir offrir des modes de transport en commun différents pour aller au parc et nous avons étudié des points d'accès au métro pour prendre le train GO — pour ceux qui ne connaissent pas Metrolinx et tout ce que cette société possède... C'est quelque chose que nous avons étudiée.

Nous avons fait une étude du type de sentier qui pourrait mener là-bas. Nous avons rencontré des responsables de Waterfront Regeneration Trust pour étudier comment on pourrait relier leurs sentiers. Nous avons eu des réunions avec des responsables du Sentier transcanadien pour voir ce qui était possible de faire. Nous avons étudié beaucoup de possibilités. En fait, l'accès est l'un de nos neuf principes directeurs.

Le président: Votre temps est écoulé.

Monsieur Woodworth.

M. Stephen Woodworth (Kitchener-Centre, PCC): Merci beaucoup.

Merci à tous les témoins d'être venus. C'est toujours un plaisir pour l'intellect que d'entendre nous présenter de si bonnes idées.

Monsieur Campbell, nous avons entendu dire que les précédents plans de la vallée de la Rouge ont fait l'objet d'une étude durant l'élaboration du concept actuel, mais on nous a aussi dit que ces plans ne font pas partie du concept. J'ai du mal à comprendre. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi, ou même si cela est vrai, ou si ce concept sera développé à l'avenir? C'est ce que j'aimerais savoir.

• (1700)

M. Andrew Campbell: Le concept a été élaboré à titre de document de consultation. Nous avons organisé les efforts de beaucoup de personnes qui ont participé à l'élaboration de tous ces plans au fil des ans et, ensemble, nous avons produit un document conceptuel qui nous servirait à faire des consultations.

Il est très difficile de donner des détails très précis dans un document de conception. Au fur et à mesure que nous passons à d'autres étapes comme le choix du processus législatif, des processus réglementaires et la façon de mettre au point le plan de gestion, beaucoup de ces détails seront mis en évidence et nous poursuivrons nos efforts en nous fondant sur les travaux déjà faits.

M. Stephen Woodworth: J'imagine que le remembrement des terres aura aussi une incidence. J'y reviendrai dans un instant. Je vois que vous hochez de la tête pour dire oui...

M. Andrew Campbell: Oui.

M. Stephen Woodworth: Je veux que ce soit inscrit au compte rendu.

M. Andrew Campbell: D'accord.

M. Stephen Woodworth: Par exemple, le corridor forestier de 600 mètres de long dont il a été question ne provient pas du concept, n'est-ce pas?

M. Andrew Campbell: Absolument pas.

M. Stephen Woodworth: D'accord, c'est bien ce que je pensais.

Revenons au remembrement des terres, vous venez de me dire qu'il influera la façon dont les détails du concept se dévoileront. J'ai du mal à comprendre, mais ai-je raison de dire que le remembrement des terres a aussi une incidence sur la zone d'étude proposée? Pouvez-vous m'expliquer ce rapport?

M. Andrew Campbell: Oui. C'est exact.

Pour ce qui est du regroupement des terres, il y a certaines régions dans le secteur qui était considéré, soit les 100 kilomètres carrés, qui posent problème, en raison d'obstacles présents qui le rendent difficile ou de processus législatifs qui visent, par exemple, la ville, où l'une des zones au milieu du parc est une ancienne décharge et qu'il y a encore des bassins de filtration.

C'est très difficile pour le gouvernement fédéral et l'administration municipale d'en arriver à une entente au sujet du transfert de ce genre de terres à leur valeur nominale, alors que la restauration du site incomberait au gouvernement fédéral. Certaines parcelles sont donc exclues.

Des terres dans la région de Pickering font toujours partie de la région étudiée concernant l'aéroport à l'est de Toronto. Elles sont du ressort de Transports Canada. Nous les avons donc aussi exclues.

Certaines exclusions sont en raison d'obstacles sur le territoire...

M. Stephen Woodworth: Si vous me permettez d'essayer de reprendre de manière plus informelle ce que vous venez d'expliquer, vous me dites que le gouvernement du Canada ne peut pas forcer le gouvernement de l'Ontario à lui céder des terres. Est-ce exact? Ou quelque chose de similaire à...

M. Andrew Campbell: C'est bien cela. De plus, nous ne le ferions tout simplement pas dans certains cas, en raison d'un processus et de la responsabilité qui devra être assumée, mais nous pouvons convenir d'une entente relative à des terres en association avec divers ordres de gouvernement.

M. Stephen Woodworth: Le mot « responsabilité » m'amène à ma prochaine question. J'aimerais que vous m'expliquiez un peu plus ce que vous entendez par les « obstacles » qui pourraient empêcher d'inclure certaines parcelles dans le regroupement des terres?

M. Andrew Campbell: Par exemple, en ce qui a trait à la zone d'étude relative aux terres de Transports Canada, il y a un règlement qui définit cette zone, et la seule parcelle de l'ancien aéroport que nous avons incluse est celle qui n'est pas visée par cet obstacle ou ce cadre réglementaire.

Cependant, il y en a aussi certains le long... que soit l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région... Par exemple, on nous a souvent demandé pourquoi nous n'avons pas inclus les terres du zoo. Ces terrains ont une tout autre vocation. De notre point de vue, ce ne serait pas logique de les inclure dans le cadre législatif.

M. Stephen Woodworth: Je crois vous avoir entendu dire que vous vouliez aller de l'avant le plus rapidement possible avec ce qui est actuellement disponible. Vous ai-je bien compris?

M. Andrew Campbell: C'est exact.

M. Stephen Woodworth: Au sujet de certaines terres pour lesquelles il y a peut-être des obstacles, je me permets de dire qu'un jour certains règlements qui visent ces terres ou certaines utilisations ou certains obstacles pourraient disparaître; cependant, vous voulez pour le moment tout simplement procéder rapidement et vous rendre le plus loin possible. Est-ce un bon résumé?

M. Andrew Campbell: Oui. En fonction des instructions du gouvernement, c'est certain que Parcs Canada serait ravi d'effectuer le travail nécessaire si d'autres terres venaient à être disponibles.

M. Stephen Woodworth: D'accord. Très bien.

Combien de temps me reste-t-il, monsieur le président?

• (1705)

Le président: Il vous reste une minute.

M. Stephen Woodworth: Au sujet des consultations, selon ce que j'en comprends, il y a eu un vaste processus consultatif en 2012. Un document d'information a notamment été distribué à 26 000 résidents du parc et des alentours. Pourriez-vous me parler de la participation des citoyens? Combien de personnes vous ont-elles fait part de leurs opinions au sujet du concept en chantier?

M. Andrew Campbell: Le nombre est intéressant. Au cours du festival national du film de Toronto, la rue Yonge a été fermée à la circulation, et nous en avons profité pour y installer des stands d'information. Nous avons discuté avec beaucoup de Canadiens, de Torontois. Pour ce qui est de la participation directe, plus de 2 500 personnes ont répondu au questionnaire en ligne. Nous avons recueilli l'opinion d'environ 4 600 citoyens lors de divers rassemblements. Nous avons tenu des consultations dans 120 collectivités; la participation variait de 10 à 40 personnes jusqu'à plus de 100 personnes. Nous avons rencontré des dizaines de milliers de gens.

Le président: Merci beaucoup. Votre temps est écoulé.

Madame Duncan, vous avez sept minutes.

Mme Kirsty Duncan (Etobicoke-Nord, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci à tous de votre présence.

Je remarque une différence dans les mots employés. Monsieur Robb, vous faites très attention de parler d'un parc national, tandis que vous, monsieur Campbell, parlez plutôt d'un parc national urbain. Je n'ai pas le temps d'aborder la question, mais j'aimerais vous demander, monsieur Robb, de nous expliquer par écrit pourquoi vous croyez que cela devrait être un parc national.

De plus, est-ce que M. Campbell pourrait nous expliquer par écrit pourquoi cela devrait être un parc national urbain?

Monsieur Moola, aviez-vous également des commentaires à cet égard?

Pourrais-je vous demander à tous les trois de le faire, s'il vous plaît?

Je dois m'avouer inquiète d'entendre Parcs Canada dire que le parc national urbain s'arrime parfaitement à son mandat de protection, d'éducation et d'expérience du visiteur, de même qu'à sa présente priorité, soit de joindre efficacement une population urbaine de plus en plus diversifiée.

À titre d'ancienne scientifique, je m'en inquiète, parce qu'il n'est pas fait mention des mots « écosystème » ou « santé écologique ». Si je reviens aux plans d'avant juin 2012, on y faisait mention de la protection et de l'appréciation de l'écosystème du parc. Dans les plans d'après juin 2012, les mots « écosystème » ou « santé écologique » n'apparaissent plus.

Monsieur Robb, pourriez-vous aborder cet aspect, s'il vous plaît?

M. Jim Robb: Oui. La vision publique qui a été élaborée grâce à l'apport de centaines de milliers de personnes qui ont participé aux divers processus au cours des 22 dernières années a toujours été de protéger et d'apprécier l'écosystème du parc. La population l'apprécie vraiment.

J'ai aidé plus de 50 000 personnes, et ce, uniquement au cours des 12 dernières années à visiter le parc et à se promener dans la nature. Nous avons établi des records d'assistance lors de rencontres municipales à Scarborough dans les années 1980; plus de 1 000 personnes ont assisté aux trois séances municipales consécutives à ce sujet.

Il était toujours question « de protéger et d'apprécier » l'écosystème du parc. Ces mots ne sont pas présents dans la vision du parc national...

Mme Kirsty Duncan: Que nous recommanderiez-vous d'inclure dans notre rapport?

M. Jim Robb: Eh bien, nous vous avons demandé de faire cinq recommandations au ministre. Selon nous, la priorité devrait être donnée à... La vision devrait tout simplement être celle qui prévalait et qui a été adoptée par le public au cours des 22 dernières années. Il s'agit d'une vision suffisamment large pour vous donner une certaine marge de manoeuvre, tout en étant suffisamment précise pour doter le parc d'une vision à long terme.

Nous vous demandons de recommander que Parcs Canada adopte la vision qui se trouvait dans les plans des 22 dernières années.

Mme Kirsty Duncan: Merci.

En 2009, je crois que la zone étudiée pour le parc de la Rouge s'étendait sur 160 kilomètres carrés de terres publiques. Après mai 2012, cette région a été circonscrite à 57 kilomètres carrés. Elle exclut des zones importantes de l'actuel parc de la Rouge; elle exclut la vallée de la Rouge et le parc Milne à Markham. Elle exclut 36 kilomètres carrés de terres fédérales faisant partie de la ceinture de verdure, et j'en passe.

Monsieur Robb, pourriez-vous aborder cet aspect, s'il vous plaît? Pourriez-vous nous dire tous les groupes qui préconisent la zone d'étude élargie? Si vous n'avez pas une liste détaillée en main, pourriez-vous nous la faire parvenir plus tard?

M. Jim Robb: Oui, j'en serais ravi. J'en ai mentionné quelques-uns: le Fonds mondial pour la faune; Nature Canada; Nature Ontario; l'Union Saint-Laurent, Grands Lacs; Défense environnementale du Canada; l'Association canadienne du droit de l'environnement; etc.

Comme nous l'avons mentionné, nous comprenons que la zone étudiée devrait être immense. Des raisons logiques expliquent pourquoi la zone étudiée et le parc seront peut-être plus petits, mais nous ne croyons pas que vous devriez exclure certaines régions de la zone à l'étude. Il est vrai que des consultations ont eu lieu, mais cette région avait déjà été définie bien avant les consultations publiques. Nous sommes d'avis qu'il faut suivre un processus juste et logique et une démarche scientifique avant de retirer des parcelles.

Prenons par exemple le terrain du Zoo de Toronto. Vous avez là une infrastructure vouée à la diversité biologique et à l'appréciation

de la nature. Les terres de la vallée qui se trouve à côté comptent parmi les plus vulnérables de toute la Rouge. On y trouve une zone écologiquement vulnérable, une zone d'intérêt naturel et scientifique, au nord. Par contre, nous avons au sud une région carolinienne canadienne, à savoir l'habitat le plus menacé au Canada. Ces terres sont également menacées, mais elles ne sont pas incluses dans la zone étudiée, parce que Toronto envisage de vendre le zoo. Cela ne fait aucun sens. Elle devrait se retrouver dans la région à l'étude, et cette question donnera lieu à des échanges. Pouvons-nous les inclure? Que devrait-il se passer?

La population aurait en horreur de savoir qu'à côté du Zoo de Toronto nous excluons le coeur des terres de la vallée de la Rouge qui font actuellement partie du parc. Bref, des terres qui se trouvent actuellement dans le parc ne sont pas incluses dans la région à l'étude pour le projet de parc. C'est tout à fait illogique selon nous.

• (1710)

Mme Kirsty Duncan: Donc, quelle serait votre recommandation directe...?

M. Jim Robb: Nous faisons en sorte que la zone à l'étude concerne les 100 kilomètres carrés, puis nous nous servons d'un processus public lié à une démarche scientifique et logique pour examiner les divers sites. Si un règlement de Transports Canada pose un trop grand obstacle au sujet des terres de l'aéroport, cet aspect ressortirait peut-être de l'étude, et ces terres ne seraient pas incluses, mais il faut tout de même les examiner.

Mme Kirsty Duncan: Monsieur Campbell, j'ai été inquiète de vous entendre dire que vous vouliez aller le plus vite possible. Je comprends que vous avez un mandat, mais nous voulons également que ce soit bien fait. C'est pour les générations à venir. Nous voulons la démarche scientifique et le processus public.

Dans le plan provincial de la ceinture de verdure, il y a un corridor déterminé d'une largeur de 600 mètres pour la Rouge. Il n'y a aucune mention du corridor écologique principal qui pourrait être considéré comme l'épine dorsale écologique du parc. Monsieur Robb, monsieur Moola, vous aimeriez peut-être faire un commentaire.

M. Jim Robb: Avec plaisir. J'aimerais également mettre le tout en contexte. Au Sud de l'Ontario, 59 p. 100 du territoire se compose de terres agricoles, et les parcs nationaux représentent moins de 0,26 p. 100 du territoire. Environ 0,5 p. 100 des terres se trouvent dans des parcs provinciaux; c'est donc dire que moins de 1 p. 100 du sud de l'Ontario est protégé par des parcs nationaux ou provinciaux.

Il nous reste un petit bloc de 100 kilomètres carrés de terres publiques; ce corridor écologique se trouve donc dans une zone menacée. C'est essentiel qu'il soit inclus dans le parc. Son absence au sein du concept du parc nous inquiète vraiment, parce qu'il est dans le plan de la ceinture de verdure. Il s'agit d'une loi provinciale. Ce corridor se trouve dans plusieurs plans consécutifs. Il devrait être inclus dans le concept du parc.

Mme Kirsty Duncan: Merci.

Monsieur Moola, s'il vous plaît.

M. Faisal Moola: L'année dernière, le Canada a atteint un jalon important; c'était le centenaire de Parcs Canada et de notre système de parcs de renommée internationale. Des décennies de recherches scientifiques ont porté sur la création de notre système de parcs nationaux et la façon la plus efficace de protéger la biodiversité. Il est évident que nous ne pouvons pas créer un parc national qui serait un îlot entouré d'une mer de développement intensif.

La Fondation David Suzuki est en fait favorable à une zone élargie pour l'étude et à la protection de ces contrées encore inviolées comme le corridor écologique en question.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer aux séries de questions de cinq minutes.

Nous avons une députée qui nous rend visite; elle nous vient de Surrey, en Colombie-Britannique.

Bienvenue, madame Sims. Vous avez cinq minutes.

Mme Jinny Jogindera Sims (Newton—Delta-Nord, NPD): Merci beaucoup.

J'aimerais d'abord dire que c'est un réel plaisir d'être ici pour parler de quelque chose d'aussi merveilleux que nos parcs.

Je vais particulièrement diriger mes commentaires à l'endroit de mes deux collègues, de mes amis de Surrey.

Je suis désolée, Carrie. J'ai raté votre exposé, mais j'ai eu le temps de le lire.

Ken, j'ai eu l'occasion d'entendre le vôtre.

Pour moi, le parc Bear Creek représente ce qui peut être accompli lorsque tous les ordres de gouvernements travaillent de concert à réaliser les rêves et les aspirations des citoyens. C'est ce que ce parc illustre. Comme vous l'avez dit, il s'agit d'une oasis en plein coeur de la région qui connaît la croissance la plus rapide en Colombie-Britannique. N'empêche que cette merveilleuse oasis est utilisée à bon escient par les citoyens de bien des manières. Ce parc procure beaucoup de plaisir grâce aux activités organisées et aux sentiers forestiers.

J'ai une question pour vous, Ken. Mon temps est très restreint. Les cinq minutes seront vite écoulées, et je pourrais simplement prendre tout mon temps pour louer Surrey et ses citoyens de leur engagement sans pareil à l'égard de notre forêt-parc.

Au sujet du parc Bear Creek, on voit qu'il s'agit d'un exemple de cours d'eau à saumon en milieu urbain qui ne bénéficient pas d'une protection adéquate dans le contexte des basses-terres continentales. Pourriez-vous nous parler des défis qui guettent les cours d'eau, les rivières et les affluents en milieu urbain?

• (1715)

M. Kenneth Bennett: Oui. Merci de votre question. Je pourrais vous en parler des heures.

Mme Jinny Jogindera Sims: Vous n'avez que très peu de temps.

M. Kenneth Bennett: En milieu urbain, la quantité et la qualité de l'eau est un grave problème en raison du ruissellement provenant des zones imperméables fortement urbanisées — en fait, de toutes les zones urbanisées — qui alimentent le parc. La protection des hautes terres au-delà des marges de reculement requises dans les zones riveraines est difficile, comme je l'ai indiqué dans mon exposé. En conséquence, à l'extérieur du réseau des parcs — le parc de Bear Creek est une exception, en quelque sorte, parce qu'il s'agit d'un très grand parc en zone urbaine — ce lien est fragmenté.

Le parc de Bear Creek, par exemple, est doté d'un assez bon corridor, mais ailleurs dans la municipalité, on observe une fragmentation. La ville de Surrey a mis en place une stratégie en matière de biodiversité afin de relier ces zones, mais le problème, c'est que nous n'avons pas les ressources nécessaires pour établir un corridor dans les zones urbaines et les terres privées.

En ce qui a trait à une zone très précise en milieu urbain, contrairement à nos collègues du parc de la rivière Rouge qui parlent

d'un parc national urbain d'environ 100 kilomètres carrés, nous parlons de parcs urbains dans des secteurs fortement urbanisés. Pour cette raison — et pour toutes les mêmes raisons, mais à moindre échelle —, je pense que nous devons mettre en place ce genre de stratégies afin de favoriser la protection de ces parcs. Le ministère fédéral peut certainement nous aider en ce sens.

Mme Jinny Jogindera Sims: Merci.

Comme vous le savez, les deux récents projets de loi d'exécution du budget monstrueux ont réduit considérablement la protection environnementale; le terme « monstrueux » convient bien à la journée d'aujourd'hui, l'Halloween. Dans le contexte de la protection des cours d'eau urbains, êtes-vous préoccupé par les récentes modifications au processus d'évaluation environnementale et à la Loi sur les pêches, par exemple?

M. Kenneth Bennett: Oui, en particulier par rapport à la Loi sur les pêches. D'un point de vue historique, la Loi sur les pêches était la mesure législative sur laquelle reposait la protection de la zone riveraine. Par zone riveraine, j'entends la zone immédiate du ruisseau et de la végétation qui favorise les fonctions écologiques du ruisseau. Autrefois, c'était protégé par la Loi sur les pêches.

Or, la modification fait en sorte que cela s'applique seulement aux poissons qui ont une valeur commerciale. Incidemment, les poissons du parc Bear Creek sont protégés parce qu'il y a une éclosion. Je suppose que sans cette éclosion, les saumons keta et coho dont j'ai parlé viendraient à disparaître, ce qui signifie que nous n'aurions plus de poisson à valeur commerciale et qu'en conséquence, la plupart des cours d'eau urbains au Canada et dans la région de Surrey ne bénéficieraient probablement plus de cette protection.

Mme Jinny Jogindera Sims: Étant donné que la protection des rivières et des ruisseaux a été confiée ces dernières années aux administrations municipales plutôt qu'aux provinces et au fédéral, j'imagine que ce serait courir au désastre, parce que l'on observe une grande fragmentation dans les diverses municipalités que traversent les rivières et les ruisseaux. Prévoyez-vous d'importantes difficultés sur le plan de la coordination?

Le président: Madame Sims, votre temps est écoulé. Je suis désolé.

Mme Jinny Jogindera Sims: Mon temps est écoulé? Si rapidement? Merci.

Le président: Monsieur Sopuck, la parole est à vous pour les cinq prochaines minutes.

M. Robert Sopuck (Dauphin—Swan River—Marquette, PCC): Merci beaucoup.

Monsieur Bennett, je tiens à vous rassurer au sujet de la Loi sur les pêches. Je siège au comité sur les pêches et j'ai participé activement à la modification de la Loi sur les pêches. Simplement pour corriger quelque chose qui se trouve dans votre mémoire, la loi s'applique aux pêches récréatives, commerciales et autochtones. Dire qu'il s'agit seulement des pêches commerciales n'est pas assez inclusif; c'est beaucoup plus que cela.

On pourrait facilement faire valoir qu'étant donné que la Loi sur les pêches est fortement axée sur les poissons eux-mêmes, la protection des populations de poissons et de leur habitat sera renforcée. Je vous invite donc à examiner la Loi sur les pêches modifiée pour comprendre ce qu'elle dit. Pour être honnête, la loi favorisera une meilleure protection des poissons et de leur habitat. C'est avec plaisir que j'en discuterai longuement avec vous en privé, à un moment donné.

Madame Baron, j'ai écouté votre exposé avec grand intérêt. Que la ville de Surrey ait une directrice du drainage et de l'environnement est formidable, à mon avis. Cela m'indique que les cours d'eau ont une grande importance dans la collectivité de Surrey. Je m'intéresse particulièrement au projet de restauration de l'habitat du saumon, auquel participent de nombreux étudiants.

Quels travaux précis faites-vous dans ces ruisseaux et ces zones riveraines pour améliorer l'habitat du saumon et de la truite?

• (1720)

Mme Carrie Baron: Nous avons entrepris divers travaux dans les ruisseaux: construction de meilleurs seuils avec bassins aux endroits où ils pourraient avoir été perturbés dans le passé, réparations mineures de dommages causés par l'érosion et plantation supplémentaire. Parfois, nous plantons des végétaux des milieux humides sur les talus aquatiques et aussi dans les zones riveraines qui pourraient avoir été perturbées.

Nous avons des règles concernant l'utilisation des outils, selon qu'on cherche à complexifier le ruisseau avec des débris ligneux ou un ensemble de rochers pour améliorer l'habitat du saumon, tant dans la zone migratoire que dans les frayères. Nous avons aussi ajouté du gravier dans les frayères.

M. Robert Sopuck: Les mesures d'amélioration de l'habitat que vous avez mises en place ont-elles un effet sur les poissons?

Mme Carrie Baron: Un des meilleurs exemples d'endroits où nous avons fait beaucoup de travaux est le réseau hydrographique de la rivière Campbell, dans la zone industrielle de Campbell Heights. C'est une ancienne gravière. Nous avons restauré la végétation, nous avons aménagé des seuils avec bassins et les terres humides. Maintenant, le saumon remonte de nouveau jusqu'à la gravière.

M. Robert Sopuck: Cela semble être une réussite formidable; c'est une bonne nouvelle. Je vous en félicite. Étant une personne qui aime le saumon et la truite, ce que vous faites me tient beaucoup à coeur.

Quelle est l'importance des rivières, des ruisseaux et des voies navigables des villes, comparativement aux autres zones naturelles? En ville, ces zones deviennent-elles des centres d'intérêt?

Mme Carrie Baron: Pour nous, une bonne partie de nos sentiers pédestres et de nos corridors verts sont centrés autour de ces choses. Ils ne sont pas dans la zone riveraine, mais en périphérie. Ils constituent aussi l'un des plus importants corridors fauniques qui relie divers secteurs de la ville, qu'ils soient liés aux terres agricoles, à l'océan, aux rivières, etc.

Ils deviennent en effet une plaque tournante. Beaucoup de gens s'y rendent. Nous avons aussi un projet de corridor bleu. Les gens aiment pratiquer le canot sur certaines rivières. Cela fait partie intégrante du réseau.

M. Robert Sopuck: Étant donné que l'envasement peut être très nuisible pour le poisson frayant, que faites-vous pour empêcher l'accumulation de limon dans les rivières?

Mme Carrie Baron: Eh bien, dans le cadre des nouvelles pratiques d'aménagement du territoire, nous misons sur le développement à faible impact sur l'environnement. Par exemple, chaque fois que l'on élargit une route, il faut traiter de la question de la qualité de l'eau avant de permettre le déversement dans les ruisseaux. Il en va ainsi pour tout nouveau projet de développement. Pour ce qui est des voies d'écoulement de débris, nous avons créé des bassins de sédiments qui permettent le nettoyage sans perturber les autres secteurs. Nous avons aussi, en matière de contrôle de l'érosion et des sédiments, un règlement sévère qui fixe les restrictions relatives aux pratiques de construction; un contrôle des sédiments est exigé pour toute activité de construction.

M. Robert Sopuck: Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Harris, vous avez trois minutes.

M. Dan Harris (Scarborough-Sud-Ouest, NPD): Je serai bref.

Monsieur Campbell, monsieur Robb, d'entrée de jeu — concernant le zoo de Toronto, par exemple, je pense que cela devrait être l'un des facteurs dont il faut tenir compte. L'un des aspects, c'est que si on prend les ruisseaux du zoo, on constate que le zoo a construit des échelles à poissons ou des passes migratoires afin de favoriser le rétablissement des populations de saumon de l'Atlantique et d'autres espèces, ce qui fera partie intégrante de la faune et de l'habitat du parc projeté. À mon avis, cela devrait sans doute être inclus dans les facteurs qui seront pris en compte.

Or, puisque je n'ai que trois minutes, je suis heureux que mes collègues aient parlé de l'accès par transport en commun, parce que pour le reste de Scarborough, c'est la seule façon de s'y rendre.

Je vais poser deux questions.

Monsieur Campbell, a-t-on envisagé, à quelque moment que ce soit, d'inclure le secteur de Scarborough Bluffs dans le parc? C'est une question que me posent souvent les électeurs de ma circonscription.

M. Andrew Campbell: Il n'a pas été question du secteur de Scarborough Bluffs dans ce cas-ci.

M. Dan Harris: Y a-t-il une raison à cela?

M. Andrew Campbell: Lorsque nous avons examiné les secteurs, nous avons essayé d'étudier — d'un point de vue écologique — les zones contiguës, pour qu'il y ait une zone contiguë entre l'emplacement du parc et les autres secteurs. Scarborough Bluffs serait à l'extérieur de la zone contiguë.

M. Dan Harris: D'accord.

Monsieur Robb, vous avez indiqué que le zoo devrait être inclus. À votre avis, le secteur de Scarborough Bluffs devrait-il être inclus ou non?

M. Jim Robb: J'aime beaucoup le secteur riverain. J'ai habité dans la communauté de Guildwood et j'aimais Scarborough Bluffs. Il s'agit d'un des beaux endroits au pays. Je pense que l'agrandir, au fil du temps... Actuellement, le secteur de Rouge Beach en fait partie, je crois. Il y a une piste qui longe le rivage et qui rejoint le parc de la Rouge. Un jour, elle pourrait le traverser, jusqu'à la moraine et de là, jusqu'au Sentier transcanadien. Je suis tout à fait favorable à ce genre de liens et de possibilités, à l'avenir.

• (1725)

M. Dan Harris: Nous espérons certainement que la Ville de Toronto et la société Waterfront Toronto le feront, un jour.

Ma dernière question porte sur la canalisation 9 du pipeline, parce que ce pipeline et son intégrité soulèvent de graves préoccupations sur le plan environnemental. J'aimerais simplement demander à M. Campbell d'en parler, puis peut-être aller de l'autre côté...

A-t-on étudié la question? Prévoit-on collaborer avec Enbridge pour s'assurer qu'on ne verra jamais une rupture du pipeline, ce qui détruirait ce formidable parc que nous sommes en train de créer?

M. Andrew Campbell: C'est une des raisons pour lesquelles nous avons commencé à étudier les trois zones distinctes qu'il faudrait établir dans le parc, l'une d'entre elles étant une zone d'infrastructure. De toute évidence, en ce qui a trait à l'infrastructure, lorsqu'on procède au transfert de terres ou qu'on envisage de ne pas le faire en raison des infrastructures existantes ou à venir qui traversent ces terres, un des facteurs dont il faut tenir compte, c'est notre ligne directrice en matière de contrôles et de réglementation.

Le président: Le temps est écoulé.

Madame Rempel, les trois dernières minutes sont à vous.

M. Dan Harris: Vous pouvez toujours en informer le comité plus tard...

Mme Michelle Rempel (Calgary-Centre-Nord, PCC): Premièrement, monsieur Campbell, j'ai un petit quelque chose à vous reprocher. Mme Pam Vino, votre directrice, est assise à l'arrière de la salle. Vous êtes allé la chercher au parc national Banff. Donc, au nom des résidents de l'Alberta, je dirais que c'est mal.

Des voix: Oh, oh!

Mme Michelle Rempel: Quoi qu'il en soit, elle fera un excellent travail, et je suis heureuse de la voir ici. L'expérience qu'elle a acquise dans la gestion de l'un des plus importants réseaux de parcs lui sera très utile dans ce cas. Je vous félicite d'avoir obtenu ce poste.

Je suis encore fâchée, Pam.

Bref, je voulais terminer en vous donnant l'occasion de parler davantage du processus de consultation mis en oeuvre par Parcs Canada pour bien faire les choses. Je pense que c'est un thème récurrent. Tous ceux qui ont témoigné aujourd'hui ont dit qu'il fallait bien faire les choses. C'est ce qu'on nous a dit.

Brièvement, pouvez-vous nous parler des consultations qui ont eu lieu — je pense qu'elles ont atteint un niveau sans précédent — et aussi, peut-être, des principes qui sont ressortis de ces consultations et que vous avez rendus publics?

M. Andrew Campbell: De toute évidence, nous en sommes encore au début de l'analyse, étant donné l'ampleur de la consultation. Nous avons commencé dès que l'alliance a sollicité

notre participation. Nous avons entrepris un processus de consultation afin de rencontrer tous les acteurs de la collectivité. Comme je l'ai indiqué, nous avons consulté 120 organismes. Nous nous sommes assis et avons tenu des discussions. Nous avons collaboré étroitement avec les groupes qui sont ici aujourd'hui. Nous avons eu plusieurs réunions avec les groupes qui nous accompagnent aujourd'hui.

Qu'il s'agisse de la Fédération de l'agriculture de York, de la Fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario ou de groupes qui oeuvrent dans la conservation depuis longtemps et qui étaient parmi les premiers à entreprendre le processus, ce qu'on nous a dit, c'est que nous devrions poursuivre l'aménagement du parc, que nous devrions continuer à aller de l'avant et de continuer à permettre aux gens d'y avoir accès. Une des choses dont nous avons été particulièrement fiers, pendant le processus, c'est d'avoir commencé à établir une relation vraiment exceptionnelle avec toutes les Premières nations.

Je suis certain que la plupart des gens connaissent la fière histoire et la fière tradition de Parcs Canada en ce qui a trait aux relations avec les Premières nations dans l'ensemble du pays. Il y a probablement peu d'organismes fédéraux qui ont une collaboration semblable à la nôtre avec les Premières nations du pays. En ce qui concerne les Premières nations, nous avons réussi à rassembler presque tous les groupes traditionnels qui ont fréquenté le parc. Les gens des Premières nations sont venus discuter. Ils nous ont donné leur avis. Nous avons eu l'occasion de visiter le village de Seneca, qui a 500 ans. Nous avons constaté que les Premières nations le décrivent comme un centre de transport où l'on faisait du portage; elles ont fait appel à leurs connaissances ancestrales pour nous guider vraiment vers l'avenir.

Nous sommes allés sur la rue Yonge, au Rogers Centre, au Pickering City Hall et au Scarborough Town Centre. Nous sommes allés dans tous les marchés publics imaginables. Pour nous, c'était véritablement une consultation sans précédent.

Le président: Bien.

Merci beaucoup aux témoins. Nous vous sommes reconnaissants du précieux temps que vous avez consacré à cette étude très importante.

Chers collègues, il me reste un dernier point à régler. Une de nos collègues fête son 21^e anniversaire. Il s'agit de Mme Duncan. J'aimerais lui souhaiter un joyeux anniversaire.

Des voix: Bravo!

La séance est levée.

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5*

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>